



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 19 c) de l'ordre du jour

Développement durable : Stratégie

internationale de prévention des catastrophes

Argentine* : projet de résolution

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision 57/547 du 20 décembre 2002 et ses résolutions 44/236 du 22 décembre 1989, 49/22 A du 2 décembre 1994, 49/22 B du 20 décembre 1994, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/219 du 22 décembre 1999, 56/195 du 21 décembre 2001, 57/256 du 20 décembre 2002, 58/214 et 58/215 du 23 décembre 2003, 59/231 et 59/233 du 22 décembre 2004, 60/195 et 60/196 du 22 décembre 2005, 61/198 et 61/200 du 20 décembre 2006, 62/192 du 19 décembre 2007, 63/216 et 63/217 du 19 décembre 2008, et 64/200 du 21 décembre 2009 et 65/157 du 20 décembre 2010, ainsi que les résolutions 1999/63 et 2001/35 du Conseil économique et social, en date des 30 juillet 1999 et 26 juillet 2001, respectivement, et prenant en considération sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes¹;
2. *Note* que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 4 au 6 juin 2012, se poursuivent;
3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen au fond de la question relative à la prévention des catastrophes;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/66/301.



4. *Constate* que la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a confirmé la place de cette structure dans les grandes instances mondiales où se définissent les lignes d'action et se développent la coordination et les partenariats aux fins de la réduction des risques de catastrophe;

5. *Prend acte avec satisfaction* des résultats de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, et charge le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes d'accompagner le mouvement de création d'un nouveau cadre d'orientation pour après l'échéance de celui de Hyogo;

6. *Constate avec satisfaction* que le Secrétaire général s'est efforcé d'étoffer le secrétariat de la Stratégie, notamment en prolongeant jusqu'en 2015 le poste de représentant spécial pour la réduction des risques de catastrophe;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui proposer, après avoir consulté les États Membres et dans un cadre sans exclusive, transparent et ouvert, les mesures de renforcement du secrétariat de la Stratégie qui mettraient celui-ci mieux à même de s'acquitter effectivement et avec efficacité d'un mandat qui intéresse tout le système des Nations Unies;

8. *Remercie* le Gouvernement japonais d'avoir offert d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles en 2015;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Stratégie internationale de prévention des catastrophes »;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.
